



COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire.

Présidence : Mme Sonia BRAU, Maire

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, M. Vladimir BOIRE, Mme Anne BARRÉ, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Stéphane PERUCH

Absents excusés : M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE, M. Claude COUTON pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Graziella LACROIX pouvoir à Mme Jessica BULLIER, Mme Fanny ACHART VICTOR pouvoir à Mme Sophie MARVIN, M. Olivier GALLANT pouvoir à M. Yves JOURDAN.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
33	28	33

Réf : 2025/12/8 - OBJET : Renouvellement de la convention de prestation de services avec Madame Sabine CHARRIER concernant deux programmes distincts de sophrologie, à destination des publics « Jeunes Parents et intergénérationnel » et des « Séniors ».

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la convention et l'annexe jointes au présent projet de délibération,

Considérant qu'au titre de sa politique d'accompagnement à la parentalité et des nouvelles actions de prévention et de lutte contre la délinquance, du ~~renforcement des liens~~ intergénérationnels, de la prévention santé et de l'innovation sociale, ~~de développer ce type de service, en destination des publics les plus fragiles,~~

Accusé de réception en préfecture
le 17/12/2025 à 10h 52 min 50 sec
Date de réception préfecture : 29/12/2025

Considérant l'offre de services présentée par Madame Sabine CHARRIER, sophrologue depuis 2021 et animatrice d'ateliers philosophiques depuis 2019,

Considérant que Madame Sabine CHARRIER a montré sa capacité à développer ce type d'activités sur les différentes collectivités territoriales des Yvelines, des Hauts-de-Seine, de l'Essonne, quels que soient les publics,

Considérant qu'au regard du succès rencontré auprès des administrés de la Ville durant la période de septembre à décembre 2025,

Considérant que dans ce cadre, il est proposé la contribution de la Ville à la mise en œuvre de deux programmes de séances de sophrologie distincts, à destination des publics « Jeunes parents et intergénérationnel » et des « Séniors » de la Commune, durant l'année 2026, par l'attribution d'un budget spécifique en vue de bénéficier de l'offre de service de Madame Sabine CHARRIER.

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1 : Décide à l'unanimité d'allouer à Madame Sabine CHARRIER, ayant présenté une offre de services, au titre de l'année 2026, pour un budget global à hauteur de 7 800 € pour la réalisation de deux programmes de séances de sophrologie distincts pour la période du 6 janvier au 18 décembre 2026.

Article 2 : Approuve les termes de la convention de prestation de services à conclure entre la Ville et Madame Sabine CHARRIER, annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise le Maire à signer la convention de prestation de services avec Madame Sabine CHARRIER.

Article 4 : Dit que les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de fonctionnement de la Ville 2026 et suivant sur le chapitre 011, article 611.

Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le : 29 DEC. 2025

Sonia BRAU

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc

Vladimir BOIRE

Secrétaire de séance



Sonia BRAU



Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE

Le 22 décembre 2025